



Communes de
Dully et Bursinel

INTERDICTION DES FEUX EN PLEIN AIR ET USAGE D'ENGINS PYROTECHNIQUES

En raison de la sécheresse prononcée qui sévit actuellement, le risque d'incendie est particulièrement important. Dès lors, et au vu des prévisions météorologiques, l'Etat de Vaud a décidé

d'interdire les feux en plein air et l'usage d'engins pyrotechniques.

Cette décision prend effet immédiatement et jusqu'à nouvel avis.

L'allumage de feux et l'utilisation d'engins pyrotechniques (fusées du 1^{er} août, vésuves, pétards, feux d'artifice et autres engins assimilés), y compris pour la Fête du 1^{er} août, sont interdits.

En l'absence de vent, les barbecues et les grillades sur une terrasse en dur ne sont pas concernés par l'interdiction. Ceux-ci doivent toutefois se faire à une distance suffisamment éloignée de toute végétation et en s'assurant que les règles de sécurité soient respectées.

Dully, le 25 juillet 2022

Les Municipalités de Dully et Bursinel